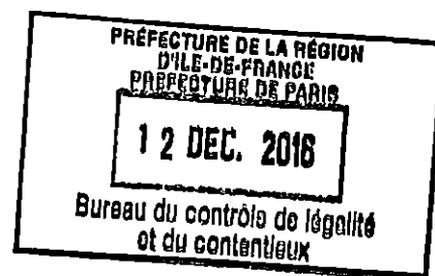




**METROPOLE DU GRAND PARIS**



**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS  
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2016**

**CM2016/09/05 : CONTRAT D'INTERET NATIONAL DE LA PLAINE DE L'OURCQ : AVIS DE LA  
METROPOLE DU GRAND PARIS**

**DATE DE LA CONVOCATION : 17 NOVEMBRE 2016**

**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 209**

**PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Ivan ITZKOVITCH**

**ETAIENT PRESENTS :** Manuel Aeschlimann (jusqu'à 11h29), Sylvie Altman (jusqu'à 11h25 puis pouvoir donné à Michel Leprêtre), Marie-Hélène Amiable, Éric Azière, Marinette Bache, Denis Badré (jusqu'à 12h57), Dominique Bailly, Catherine Baratti-Elbaz, Julien Bargeton (jusqu'à 12h30), Françoise Baud (jusqu'à 10h30 puis pouvoir donné à Didier Guillaume), Pascal Beaudet, Patrick Beaudouin, David Belliard, Zacharia Ben Amar, Jacques-Alain Benisti (jusqu'à 12h57), Jean-Didier Berger, Sylvain Berrios (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Gilles Carrez), Jean-Didier Berthault, Patrice Bessac (jusqu'à 12h31), Jean-Paul Bolufer, Nicolas Bonnet-Oulaldj (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Danièle Prémel), Alain-Bernard Boulanger (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Paul Bolufer), Geoffroy Boulard, Céline Boulay-Esperonnier, Michel Bourgain, Patrick Braouezec (jusqu'à 11h00 puis pouvoir donné à Patrice Bessac), Daniel Breuiller, Galla Bridier, Jean-Bernard Bros, Ian Brossat (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Raphaëlle Primet), Colombe Brossel (jusqu'à 12h56), Frédérique Calandra (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Colombe Brossel), Patrice Calméjane (jusqu'à 12h57), Christian Cambon (jusqu'à 11h17 puis pouvoir donné à Manuel Aeschlimann), Gilles Carrez (jusqu'à 12h57), Laurent Cathala (jusqu'à 12h10), Eric Cesari, Régis Charbonnier, Jacques Chaussat (jusqu'à 12h57), Hervé Chevreau (jusqu'à 10h33 puis pouvoir donné à Dominique Bailly), Yves Contassot, Gérard Cosme (jusqu'à 10h54), Jérôme Coumet (jusqu'à 11h22 puis pouvoir donné à Julien Bargeton), Daniel-Georges Courtois (jusqu'à 10h59), François Dagnaud (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-Bernard Bros), Philippe Dallier, Stéphanie Daumin (jusqu'à 12h19), Thierry Debarry, Claire de Clermont-Tonnerre, Jean-Baptiste de Froment, Marie-Pierre de la Gontrie, Grégoire de la Roncière (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Jean-Jacques Guillet), William Delannoy, Richard Dell'Agnola, Patrick Donath (jusqu'à 12h20), Corentin Duprey, Christian Dupuy (jusqu'à 12h57), Nathalie Fanfant, Jean-Paul Faure-Soulet, Yvan Femel (jusqu'à 11h43 puis pouvoir donné à Yves Révillon), Rémi Feraud, Léa Filoche, Vincent Franchi, Jean-Christophe Fromantin (jusqu'à 11h08), Bernard Gauducheau, Jacques Gautier (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Jean-Baptiste de

Froment), Sylvie Gerinte (jusqu'à 12h39), Hervé Gicquel, Christophe Girard, Nicole Goueta, Emmanuel Grégoire, Didier Guillaume, Jean-Jacques Guillet, Daniel Guiraud, Antoine Guiseppone (jusqu'à 11h45 puis pouvoir donné à Vincent Franchi), Marie-Laure Harel (jusqu'à 11h49 puis pouvoir donné à Thierry Hodent), Eric Helard, Michel Herbillon (jusqu'à 12h18 puis pouvoir donné à Hervé Gicquel), Anne Hidalgo, Thierry Hodent, Ivan Itzkovitch, Christine Janodet, Patrick Jarry, Halima Jemni, Bruno Julliard, Carinne Juste, Jean-Claude Kennedy, Marie Kennedy (jusqu'à 11h08 puis pouvoir donné à Jean-Charles Negre), Bertrand Kern, Olivier Klein, Nathalie Kosciusko-Morizet (jusqu'à 9h58 puis pouvoir donné à Alexandre Vesperini), Jean-Christophe Lagarde (jusqu'à 11h20 puis pouvoir donné à André Santini), Christine Lavarde, Jean-Yves Le Bouillonnet, François Le Clec'h, Patrice Leclerc, Catherine Lecuyer (jusqu'à 11h50 puis pouvoir donné à Céline Boulay-Esperonnier), Eric Lejoindre (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Catherine Baratti-Elbaz), Marie-Christine Lemardeley (jusqu'à 11h44 puis pouvoir donné à Marinette Bache), Xavier Lemoine, Michel Leprêtre, Marie-Pierre Limoge, Séverine Maroun (jusqu'à 12h57), Hervé Marseille (jusqu'à 10h47 puis pouvoir donné à Eric Azière), Brigitte Marsigny (jusqu'à 12h13 puis pouvoir donné à Patrice Calmégane), Jacques JP Martin, Valérie Mayer-Blimont, Claire Mayoly-Florentin, Virginie Michel-Paulsen, Jean-Louis Missika (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Mao Peninou), Georges Mothron (jusqu'à 12h07), Gauthier Mougin (jusqu'à 12h57), Rémi Muzeau, Christophe Najdovski (jusqu'à 12h22), Jean-Charles Negre, Frédéric Nicolas, Pascal Noury, Patrick Ollier, Mao Peninou, Carine Petit, Gilles Poux, Danièle Prémel, Raphaëlle Primet, Yves Révillon, Laurent Rivoire (jusqu'à 12h34), André Santini (jusqu'à 12h30), Eric Schlegel, Jean-Pierre Schosteck, Marie-Christine Segui, Jean-Yves Senant, Georges Siffredi, Sylvie Simon-Deck, Jean-Pierre Spilbauer (jusqu'à 10h55 puis pouvoir donné à Jacques-Alain Benisti), Anne Tachene (jusqu'à 12h41), Azzédine Taïbi (jusqu'à 11h05 puis pouvoir donné à Jean-François Voguet), Sylvine Thomassin (jusqu'à 12h10 puis pouvoir donné à Dominique Versini), Yves Thoreau, Patricia Tordjman (jusqu'à 10h50 puis pouvoir donné à Jean-Claude Kennedy), Ludovic Toro, Martine Valleton, Corinne Valls, Sophie Vally, François Vauglin, Pauline Véron (jusqu'à 10h32 puis pouvoir donné à Jean-Yves Le Bouillonnet), Dominique Versini, Alexandre Vesperini, Jean-François Voguet

**ETAIENT REPRESENTES :** Dominique Adenot (pouvoir donné à Marie Kennedy), François Asensi (pouvoir donné à Gilles Poux), Pierre-Christophe Baguet (pouvoir donné à Gauthier Mougin), Christiane Barody-Weiss (pouvoir donné à Christine Lavarde), Jacques Baudrier (pouvoir donné à Sophie Vally), Jacqueline Belhomme (pouvoir donné à Marie-Hélène Amiable), Philippe Bouyssou (pouvoir donné à Stéphanie Daumin), Jean-Jacques Bridey (pouvoir donné à Sylvie Simon-Deck), Vincent Capo-Canellas (pouvoir donné à Laurent Rivoire), Luc Carvounas (pouvoir donné à Zacharia Ben Amar), Marie-Carole Ciuntu (pouvoir donné à Jean-Paul Faure-Soulet), Stéphane de Paoli (pouvoir donné à Jean-Christophe Lagarde), Marielle de Sarnez (pouvoir donné à Denis Badré), Tony Di Martino (pouvoir donné à Olivier Klein), Patrick Douet (pouvoir donné à Patrice Leclerc), Michel Fourcade (pouvoir donné à Corentin Duprey), Jean-Michel Genestier (pouvoir donné à Eric Schlegel), Philippe Goujon (pouvoir donné à Claire de Clermont-Tonnerre), Frédéric

Hocquard (pouvoir donné à Léa Filoche), Philippe Juvin (pouvoir donné à Eric Cesari), Laurent Lafon (pouvoir donné à Marie-Pierre Limoge), Jean-François Lamour (pouvoir donné à Daniel-Georges Courtois), Philippe Laurent (pouvoir donné à Bernard Gauducheau), Françoise Lecoufle (pouvoir donné à Valérie Mayer-Blimont), Jacques Maheas (pouvoir donné à Daniel Guiraud), Pierre-Yves Martin (pouvoir donné à Ludovic Toro), Jean-Loup Metton (pouvoir donné à Hervé Marseille), Didier Paillard (pouvoir donné à Patrick Braouezec), Gilles Savry (pouvoir donné à Georges Mothron), Michel Teulet (pouvoir donné à Xavier Lemoine), Jean-Marie Vilain (pouvoir donné à Anne Tachene)

**ETAIENT ABSENTS :** Patrick Balkany, Jean-Pierre Barnaud, Eric Berdoati, Julie Boillot, Raymond Charresson, Christian Demuynck, Oliver Dosne, Didier Dousset, Carole Draï, Afaf Gabelotaud, Stéphane Gatignon, Jean-Jacques Giannesini, Claude Goasguen, Eric Grillon, François Haab, Sakina Hamid, Vincent Jeanbrun, Franck Le Bohellec, Fadila Mehal, Eric Melhorn, Thierry Meignen, Joëlle Morel, Jean-Marc Nicolle, Anne-Constance Onghena, Philippe Pemezec, Robin Reda, Anne Souyris, Dominique Stoppa-Lyonnet, Georges Urlacher, Laurent Vastel, Alain Vedere

Initiés à l'occasion du troisième Comité interministériel sur le Grand Paris du 15 octobre 2015, les Contrats d'intérêt national constituent la déclinaison opérationnelle du grand Paris sur les projets d'aménagement notamment.

En effet, pour faciliter la réalisation de projets complexes, les contrats d'intérêt national (CIN) permettent de formaliser un partenariat entre l'État, les collectivités et des acteurs économiques publics et privés.

Cette démarche complète les contrats de développement territorial (CDT), avec lesquels ils se superposent dans certains territoires, facilite le passage en phase opérationnelle des projets inclus dans les CDT et rationalise la mise en œuvre des projets concernés par plusieurs CDT.

Compte tenu des enjeux métropolitains et des compétences portées par la Métropole du Grand Paris, il est proposé que notre EPCI en soit signataire.

Porté par l'EPT Est Ensemble, l'objectif du CIN de la Plaine de l'Ourcq est de permettre de débloquer ou d'accélérer des opérations d'aménagement identifiées pour la construction de logements, le développement de l'activité économique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par la croissance de la population.

Outil au service du Projet de Territoire d'Est Ensemble adopté le 15 décembre 2015, le CIN doit permettre de faire vivre l'ambition d'une dynamique globale de développement sur le territoire de la Plaine de l'Ourcq.

*Le secteur «Du Canal de l'Ourcq à Clichy-Montfermeil» constitue un des quatorze Territoires d'Intérêt Métropolitain du SDRIF approuvé le 27 décembre 2013 avec des potentiels de densification à recomposer en cœur d'agglomération. Possédant un long passé industriel, l'axe canal de l'Ourcq-RD3 présente des enjeux de requalification majeurs et fait l'objet d'une dynamique de projets parmi les plus importantes de la région Île-de-France.*

*Elle se structure autour de trois objectifs: révéler les identités métropolitaines du territoire de l'Ourcq, développer l'accessibilité au canal, redynamiser l'activité économique et renouveler l'attractivité autour notamment d'une activité portuaire intense et intégrée comme le prévoit le projet de port urbain de Bobigny inscrit dans la démarche «Réinventer la Seine».*

Les actions du CIN de la Plaine de l'Ourcq, qui est constitué de l'axe du canal de l'Ourcq de Pantin à Bondy se déclinent autour de cinq séquences urbaines organisées autour de centralités urbaines qui seront créées ou confortées avec le développement de l'offre de transport (cf annexe cartographique):

- la séquence des portes de Paris, de la porte de l'Ourcq à la porte de la Villette, avec deux projets ambitieux: l'Eco quartier Gare de Pantin et la ZAC des Grands Moulins mais également le PRU de Villette-Quatre Chemins à Pantin et Aubervilliers ainsi que le PRU Stalingrad-Sept Arpents à Pantin et au Pré-Saint-Gervais ;
- la séquence autour de la station Raymond Queneau qui intègre la ZAC du Port avec la réhabilitation des Magasins Généraux, des projets de bureaux sur Bobigny, auxquels viendront s'ajouter 50000 m2 sur la ZAC de l'Horloge à Romainville. Enfin, au sud du futur Boulevard urbain, le projet de ZAC de l'Horloge à Romainville ;
- la séquence centrée autour du pôle de la Folie, carrefour stratégique qui constitue le seul point de passage nord/sud situé entre le pont de Delizy à Pantin et le pont de Bondy. Articulation entre trois communes (Bobigny, Noisy-le-Sec et Romainville), ce secteur est porteur de plusieurs projets d'aménagement confortés par le projet de Tzen 3 et l'arrivée du Tram Express Nord ;
- la séquence autour du pôle Pablo Picasso/Parc de la Bergère (Bobigny) verra émerger une des gares de la ligne 15 du Grand Paris Express et sera complétée d'un projet d'aménagement du centre-ville ;
- la séquence articulée autour du Pont de Bondy, qui va être fortement impactée par l'arrivée du Tzen3 et de la ligne 15 du Grand Paris Express.

Compte tenu de l'ampleur des actions et opérations de renouvellement urbain, pour certaines liées au développement de l'offre en transport en commun, l'objet du CIN est donc de pérenniser un cadre de gouvernance permettant de faire vivre un partenariat sur le long terme (échéance 2030).

Trois grands objectifs sont déterminés par le CIN afin de « *contribuer à l'émergence d'un territoire rayonnant à l'échelle métropolitaine et aménagé en accord avec les principes du développement durable* » :

- Le développement des transports en commun et modes de déplacements doux pour désenclaver le territoire,
- Le maintien de la mixité fonctionnelle et sociale,
- La conciliation des exigences environnementales et urbaines.

Le projet de CIN porte la liste des opérations majeures et décline les modalités de mise en œuvre desdits projets.

Il vous est proposé d'approuver le projet de CIN qui est joint au projet de délibération et d'autoriser le président, au nom de la MGP, à en être l'un des signataires.

### LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-11, et L5219-1,

**Vu** le Code de l'urbanisme,

**Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

**Vu** le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

**Vu** le projet de CIN de la Plaine de l'Ourcq annexé à la présente,

La commission Aménagement du territoire métropolitain consultée,

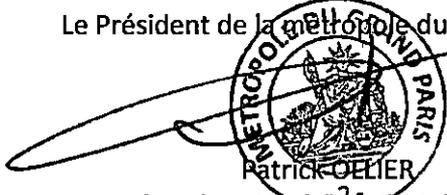
### APRES EN AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** le projet de CIN de la Plaine de l'Ourcq annexé à la présente,

**AUTORISE** le président à le signer

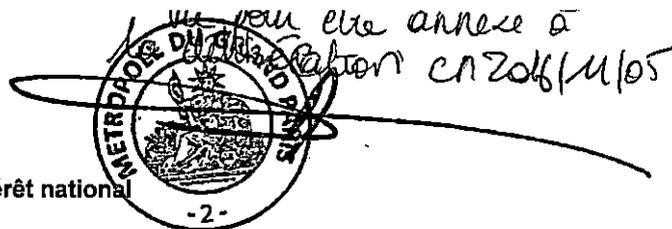
**ADOpte A L'UNANIMITE**

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OELIER  
Député-Maire de Bueil-Malmaison  
Ancien Ministre





## Contrat d'intérêt national pour le territoire de la Plaine de l'Ourcq

### Préambule

La Plaine de l'Ourcq est au cœur de l'ambition d'Est Ensemble, collectif de 9 villes décidées à unir leurs valeurs et leurs ambitions dans un projet de territoire partagé pour les années 2015 – 2025. C'est un des territoires de développement majeur de la métropole du Grand Paris, pilier du Contrat de développement territorial (CDT) « La Fabrique du Grand Paris » signé en 2014.

Situé au centre de la métropole, aux portes de Paris, le territoire d'Est Ensemble dispose d'une identité forte qui s'appuie sur une longue tradition ouvrière et populaire. C'est un territoire où la ville bouillonne d'initiatives et d'innovations grâce, en particulier, à sa population jeune et multi-culturelle. Il offre à la métropole des richesses dont certaines n'attendent que d'être révélées : de nouvelles formes d'entrepreneuriats (Pôle territorial de coopération économique et siège de la plus grande SCOP de France, UTB), des pépites économiques au rayonnement international (filiales de l'image et du jeu vidéo, l'artisanat d'art et le luxe), sans oublier des lieux de recherche et de production majeurs qui s'inscrivent dans une dynamique de développement métropolitain à l'instar de Biocitech. Ce territoire offre aussi des possibilités considérables en matière d'intensification, de renouvellement et d'innovation urbaine avec près de 1,5 millions de m<sup>2</sup> constructibles dans les zones d'aménagements concertées. Est Ensemble dispose par ailleurs d'un vivier culturel sur l'ensemble de son territoire. A lui seul, il constitue un exceptionnel ferment pour le déploiement de politiques affirmées en faveur de l'accès au savoir et du vivre ensemble.

Le territoire d'Est Ensemble concentre de nombreux lieux emblématiques du Grand Paris, au premier desquels la Plaine du canal de l'Ourcq. C'est précisément cet espace, associé à la corniche des Forts, espace vert de deux fois et demi la taille du parc des buttes Chaumont à Paris, qui constitue le périmètre de ce contrat d'intérêt national (CIN).

Traversée par un ouvrage d'art, le canal de l'Ourcq, elle est unique sur le plan urbanistique et paysager : cet espace, en pleine reconversion, est l'un des rares lieux de création de la ville de demain. Il constitue une continuité exceptionnelle à l'échelle du Grand Paris depuis le cœur de la capitale jusqu'à la Seine-et-Marne. Parsemé d'un véritable réseau d'équipements culturels et artistiques, il forme un arc culturel métropolitain, de la Philharmonie-Cité de la musique à la Villette, jusqu'à l'Auditorium Angèle et Roger Tribouilloy à Bondy. La reconversion de cet espace est l'occasion de faire émerger de nouveaux maillons renforçant cet arc, des Docks de la Bellevilloise à la Halle des Salins.

Toutefois, ces atouts nombreux ne doivent pas faire oublier le défi d'Est Ensemble : réduire des inégalités territoriales et sociales fortes entre les territoires métropolitains.

Le territoire d'Est Ensemble est en effet l'un des territoires métropolitains les plus en

difficulté. Il accueille 37,5 % de logements sociaux contre 23,9 % à l'échelle de la Métropole. Le revenu moyen des ménages est inférieur de 25% à la moyenne métropolitaine et 37 % de la population vit dans un quartier politique de la ville. La population est également durement confrontée à la crise du secteur industriel qui constituait l'un des gisements historiques d'emplois pour le territoire. A ce jour, la dynamique économique d'Est Ensemble ne bénéficie pas suffisamment à ses habitants, en raison, notamment de son faible niveau de formation et de diplôme.

Pour Est Ensemble, le rééquilibrage des territoires au sein de la Métropole est un impératif du quotidien. La création au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la Métropole du Grand Paris doit permettre de relever dès à présent ce défi avec le concours de l'ensemble des acteurs publics. Si une nouvelle dynamique est en marche sur la Plaine de l'Ourcq, lieu privilégié d'intensification dans la Métropole, elle doit bénéficier d'une impulsion sans laquelle les élus locaux ne sauraient réaliser leurs ambitions. Est Ensemble porte un projet global pour son territoire et celui de la Métropole. La Plaine de l'Ourcq en est à la fois l'un des fondamentaux et le catalyseur, elle incarne par elle-même le rééquilibrage métropolitain.

Pour réussir, un travail collectif et partenarial doit être mis en place. Que chacun des signataires de ce contrat, dans le cadre de ses responsabilités, facilite l'émergence des projets et leur réalisation.

Le présent Contrat d'Intérêt National (CIN) est un outil coopératif qui vise à répondre à cet impératif de résultats et sans lequel les élus d'Est Ensemble ne sauraient participer à l'effort de construction de logements et d'un développement durable du territoire qui puisse garantir une véritable qualité de vie aux habitants. Le CIN doit permettre de trouver le chemin de nouveaux modes de développement plus efficaces grâce à une accélération des procédures, devenues trop lourdes et trop coûteuses et permettant de sanctuariser des financements, en particulier pour les équipements publics, vers les territoires de projets.

### I. OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CONTRAT

Le 15 octobre 2015, le Comité interministériel du Grand Paris (CIM) a décidé la mise au point de Contrats d'Intérêt Nationaux (CIN) pour faciliter la réalisation de grands projets d'aménagement. Il s'agit de répondre à la complexité de certains projets par un partenariat renforcé et concret entre pouvoirs publics, acteurs économiques publics et acteurs économiques privés. Le CIN constitue une déclinaison à vocation opérationnelle d'objectifs d'ores et déjà inscrits dans différents documents stratégiques tels que le contrat de développement territorial d'Est Ensemble, le schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF) et le contrat de projet Etat-Région (CPER) 2015-2020. En particulier, le CIN est un outil au service du Projet de Territoire d'Est Ensemble adopté le 15 décembre 2015. Il doit permettre de faire vivre l'ambition d'une dynamique globale de développement sur le territoire de la Plaine de l'Ourcq.

Dans un contexte de rareté du foncier disponible, l'objectif du CIN de la Plaine de l'Ourcq est de permettre de débloquer ou d'accélérer des opérations d'aménagement identifiées pour la construction de logements, le développement de l'activité économique et la réalisation d'équipements publics rendus nécessaires par la croissance de la population. Par sa nature partenariale, le CIN offre une capacité collective à agir ensemble pour un développement intégré du territoire. Le développement économique, la culture, l'emploi, l'écologie urbaine sont en effet indissociables des projets d'aménagement, de transport et d'habitat. Ce contrat